

# É D I T O R I A L

1 juillet 1998

«L'erreur boréale» concerne-t-elle  
le Haut-Saint-François?

## VOIR NOTRE FORÊT AUTREMENT



par **Jean-Paul GENDRON**,  
président  
du journal

Richard Desjardins est poète et chansonnier. Le cinéma documentaire est pour lui une seconde nature. Si ses chansons soulèvent les émotions par la rime, la satire sociale et l'expression des états d'âme, son essai cinématographique «L'erreur boréale» a plutôt eu l'effet d'un électrochoc chez les comptables de la matière ligneuse. S'il n'est pas un chef-d'œuvre en la matière, faute de nuances, ce film a le grand avantage de ramener à l'avant-scène publique un problème, sinon une problématique, qui doit interpeller tous les Québécois: l'état de nos forêts. Qu'elle soit publique ou privée, qu'elle soit résineuse, feuillue ou mixte, la forêt est un patrimoine collectif. Même dans les centres urbains, elle constitue un élément dominant du paysage et des écosystèmes.

La forêt du sud du Québec est surtout privée. Elle a aussi sa part de problèmes: coupes à blanc incontrôlées, déboisement abusif, enrésinement, lotissement, abandon, usage spéculatif, etc. Desjardins y trouverait matière à griller de la pellicule. À la différence des forêts du nord, elle est sillonnée d'un réseau routier bien ramifié, elle est habitée et les usines de transformation sont proches. De plus, elle peut être gérée localement et est sujette à des réglementations municipales. Et à en juger par les camions de bois qui circulent dans la région, elle est sûrement productive.

Ramenée à l'échelle du Haut-Saint-François (HSF), notre forêt est plus qu'une affaire de mètres cubes à l'hectare. Elle modèle le paysage et le rend attrayant, elle caractérise notre patrimoine historique, elle élargit la gamme des activités touristiques, entre autres le plein air, elle régularise (ou devrait le faire) l'écoulement des eaux, atténue la force des vents, purifie l'air et pour peu qu'on y ait accès, elle est une source d'apaisement social par ses couleurs, ses ombrages, sa flore et sa faune.

Les temps changent, les perceptions aussi. Sur fond de terre privé, l'arbre et la forêt sont devenus biens collectifs. En ville comme à la campagne, l'arbre est maintenant symbole économique et social... et quiconque en abuse devient suspect, individu comme entreprise. De plus en plus, citoyens et citoyennes, contribuables ou non, sont sensibles à ce qui se passe dans le boisé du voisin... parce qu'ils auront à vivre avec les conséquences des gestes réfléchis ou des incuries du propriétaire. Parlez-en à ceux qui subissent les inondations d'été ou qui voient leur propriété dévaluée parce que le «ti-pas-fin» d'en amont ou d'à côté a fait «jobber» son lot.

À l'heure de la «forêt habitée», privée ou publique, la meilleure façon de la protéger, c'est d'y avoir accès, sous contrôle bien sûr. Y effectuer des travaux forestiers sous prescription n'est que bénéfique à cette richesse commune. Pouvoir s'y promener et s'imprégner de la force et de la diversité de cet environnement est une garantie de sa durabilité. Certains, trop nombreux hélas, pensent encore qu'un quidam sillonnant la forêt (privée) sur sentier balisé, armé d'un inoffensif canif pourrait s'emparer d'un érable ou d'un pin blanc quinquagénaire. Pour les propriétaires et usagers en tout genre de la forêt du HSF, il y a encore place à l'éducation. Beau défi pour la «Table forêt» de notre Centre local de développement (CLD). Le chantre de l'Abitibi pourrait y accélérer la réflexion et le débat.